

# Notes de lecture

## **COHÉSION SOCIALE ET TERRITOIRE**

### **Commissariat général du plan. Groupe de travail présidé par Jean-Paul Delevoye**

La Documentation Française. 1997,  
218 pages.

La cohésion sociale implique deux notions, celle d'appartenance et celle de reconnaissance : appartenance à une même communauté et reconnaissance de ce fait.

Or cette cohésion sociale est menacée dans notre pays. Il est donc nécessaire de prévoir une refonte de l'action publique et la nation tout entière doit être appelée à mettre à jour et à réactiver les valeurs partagées qui lui donnent existence et sens.

Mais aujourd'hui la pauvreté progresse malgré la production d'un niveau appréciable de richesses en France. Le problème c'est qu'elles sont inégalement produites et inégalement réparties. Il faut les distribuer autrement.

Traiter les problèmes au niveau local peut avoir une certaine efficacité grâce aux effets de proximité. Des dynamiques territoriales positives du point de vue de la revitalisation de l'économie et de l'emploi peuvent se déclencher. Toutefois, les mutations de l'économie ont placé le territoire dans une logique de compétitivité, d'où les risques élevés par le groupe *«cette situation - qui, d'une certaine manière, consacre le triomphe de l'émulation sur l'intégration, au détriement de la solidarité - pose de façon cruciale le problème de la péréquation des ressources à toutes les échelles du territoire»*.

Pour éviter que le local ne devienne un espace du repli identitaire il faut que ces initiatives, ces projets territoriaux participent de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet global de société.

Dans sa conclusion, le groupe affirme qu'il y a urgence à redonner sens à notre action publique et insiste sur la dimension culturelle, aujourd'hui négligée, de la cohésion sociale. Il faut réactiver les valeurs d'échange et de solidarité. Le sens du partage, c'est-à-dire des droits et des devoirs, doit l'emporter sur le chacun pour soi.

Et *«c'est d'abord sur la vraie richesse des territoires, celles des hommes qui y vivent, que nous devons refonder notre contrat social, et nous devons refuser de laisser le seul marché - a fortiori le marché mondial - s'en charger»*.

On ne peut qu'acquiescer.

(**Joël Daniault**)

## **LE COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN**

### **UNE INSTANCE EN DEVENIR**

#### **Jean-Paul Jacquier**

Editions Liaisons. 1997, 160 pages, 145 francs.

Jean-Paul Jacquier, spécialiste des relations professionnelles et animateur du Centre d'Observation de la Directive européenne, dresse un constat précis et détaillé de la situation.

Les comités d'entreprise européens ne sont pas encore parvenus à trouver pleinement leur place; ceci est encore plus vrai pour les groupes français où l'empilement des instances représentatives brouille les cartes. Les prérogatives de ces comités sont souvent bien minces et se limitent plus à un espace d'information que de négociation, sans compter les nombreux obstacles rencontrés : barrière de la langue, diversité des réglementations, des pratiques, de «sortir» de son contexte national.

L'affaire Vilvoorde aura permis de remettre la question des CEE sur le devant de la scène, en fixant le principe de la consultation préalable de cette instance avant toute décision importante de ce type. Cela influera sur le réexamen de la Directive prévu en 1999.

L'avenir des CEE sera ce que les acteurs en feront. Les CEE constituent un outil à disposition d'acteurs actuellement en phase d'apprentissage. Que deviendra cet outil demain, dans un contexte de forte mondialisation ? Les chemins restent ouverts.

(**Jean-Paul Bouchet**)